

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 14194 / TGI.C.II

NOUS, NOUMOUSSA SAMAKE, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE II DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU
DES PIÈCES SUIVANTES:

*Copie d'acte n° 26 du 04/10/1996 du Centre selon
l'acte de l'hippodrome*

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRES

PRÉNOM (S): Souleymane

NOM: Guindo

NÉ (E) LE: 09 Octobre 1996

A: Bamako

DE: Moussa

ET DE: Aseon / Dion

PROFESSION: Etudiant

SITUATION DE FAMILLE: Célibataire

DOMICILE: Bamako

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS ET 233 DE LA LOI N°2011-087
DU 30 DÉCEMBRE 2011, PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI

BAMAKO, LE 07/04/..... 2025/

P / LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL



Cissé BOUARE
Juge au Siège

[Signature]